



LE COACHING INDIVIDUEL

Les managers doivent à la fois garantir la **bonne réalisation des missions de leur service** et mettre en œuvre un **management efficace**, contribuant à la qualité de vie au travail. Ils peuvent avoir besoin de prendre du recul sur leur manière de faire, sur leurs projets et de mener une réflexion concrète sur leur posture professionnelle. Vous souhaitez accompagner un agent à atteindre ses objectifs professionnels ? Vous avez détecté pour un de vos managers un besoin d'apporter un nouveau regard sur sa manière d'être ou son rapport au travail ?

Le Centre de Gestion du Finistère peut vous accompagner en mettant à votre disposition des coachs professionnels.

➤ VOS OBJECTIFS

- Accompagner un manager dans sa prise de poste ou aborder de nouvelles responsabilités,
- Soutenir un agent pour dynamiser un projet et accélérer sa mise en action,
- Améliorer la performance d'un agent : connaître ses points forts et les utiliser, prendre conscience de ses motivations,
- Aider un manager à faire des choix et définir ses priorités : mise en cohérence de ses valeurs, de ses besoins et de ses actes, clarifier son positionnement,
- Accompagner un agent lors d'un changement professionnel, pour comprendre et appréhender une situation nouvelle.

➤ NOS SOLUTIONS

La démarche individualisée amène la personne accompagnée à :

- Favoriser l'évolution de ses savoir-faire, ses potentiels, de son positionnement et de ses pratiques professionnelles,
- Identifier ses ressources et les leviers sur lesquels agir,
- Atteindre ses objectifs professionnels,
- Identifier ses points forts et ses axes d'amélioration,
- Définir une stratégie d'action claire.

➤ LES CONTACTS

- ✉ evolution.professionnelle@cdg29.bzh
- ☎ 02 98 60 25 52

 | **LE COACHING INDIVIDUEL****➤ LES TARIFS**

Un entretien préalable avec un coach-psychologue du travail permet d'analyser la situation et d'établir une proposition personnalisée d'accompagnement. (référence à la base horaire de 115€).

Cet entretien d'information est gratuit et sans engagement. L'agent doit présenter une demande de financement, argumentée, l'employeur n'ayant pas l'obligation de prendre en charge le coût de la prestation.

➤ LES MODALITÉS

Cette démarche peut être proposée à l'agent par son employeur ou faire suite à la demande de l'agent en accord avec son employeur.

C'est une démarche d'une durée de six à huit séances, d'une durée moyenne de 2 heures, sur 3 à 4 mois.

➤ LE DÉROULÉ DE L'INTERVENTION**Réunion de cadrage**

pour définir les objectifs de la prestation, le déroulement de l'accompagnement, et poser le cadre de confidentialité des entretiens bipartites.

**Entretien individuel**

Échanges et questionnements.

**Réunion tripartite de synthèse**

permettant de faire le bilan de l'accompagnement, des évolutions constatées sur le comportement ou les pratiques.